

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHAPPÉ Fanny à BOUCHER Gaëlle ; GOUAULT Jacky à DUMAIL Michel ; GOUDALLIER Benoît à LE LAY Tugdual ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à BOULANGER Servane ; LE FLOC'H Patrick à GUILLOU Claudine ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à CONNAN Josette ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; VIBERT Richard à GIUNTINI Jean-Pierre ; ZIRGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	65
Procurations	11
Votants	76
Absents	12

DEL2025-03-077

TOURISME : APPROBATION DU BUDGET ET DU PLAN D' ACTIONS 2025 DE LA DESTINATION TOURISTIQUE « CŒUR DE BRETAGNE - KALON BREIZH »

La Bretagne est l'une des 22 marques françaises bénéficiant d'un contrat de destination avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. A ce titre, le territoire géographique de la Région Bretagne est divisé en dix destinations touristiques.

Une destination touristique est un territoire de projet. Dans une approche partenariale publique et privée, elle soutient une stratégie intégrée de développement et de diversification touristique.

Chaque destination touristique est unique et fait l'objet d'un contrat avec la Région Bretagne qui présente leurs stratégies de développement. L'identité est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable. Les destinations touristiques sont la maille de développement local. Elles coordonnent à leur échelle les stratégies de développement des EPCI. Les acteurs du tourisme opérant au sein d'une même Destination touristique participent activement au développement de l'offre et à l'amélioration de l'expérience du visiteur.

La Région Bretagne apporte à chaque Destination des moyens humains, financiers et techniques supplémentaires afin de supporter les projets mis en place pour répondre aux stratégies de développement. L'apport financier supplémentaire est dépensé en ingénierie ou en investissement.

Guingamp-Paimpol Agglomération fait partie des EPCI-membres de deux destinations touristiques dans lesquelles son territoire est concerné : « Baie de Saint Briec - Paimpol - Les Caps » et « Cœur de Bretagne - Kalon Breizh ».

Il est demandé à Guingamp-Paimpol Agglomération de financer sa part en partenariat avec les autres EPCI pour le compte des deux destinations touristiques.

La participation financière de l'Agglomération s'élève à 6 644 € pour la destination « Cœur de Bretagne - Kalon Breizh ». Les dépenses ainsi que les prises en charges sont détaillées dans les plan de financement ci-dessous :

Budget prévisionnel 2025 - Cœur de Bretagne

Dépenses		Recettes	
Plan actions 2025	97 996 €	CC de Haute Cornouaille	5 760 €
		Poher Communauté	4 740 €
		Monts d'Arrée Communauté	5 085 €
		CC du Kreiz Breizh	8 117 €
		Roi Morvan Communauté	9 540 €
Ingénierie (3ETP)	168 521 €	Guingamp-Paimpol Agglomération	6 644 €
		Loudéac Communauté	16 383 €
		Pontivy Communauté	11 606 €
		Centre Morbihan Co	5 977 €
		Baud Communauté	4 924 €
		Subvention Région ingénierie 2024	59 854 €
		Subvention Région fonctionnement 2025	102 039 €
		Report participation EPCI 2024	12 348 €
		Autres financements	13 500 €
TOTAL DÉPENSES	266 517 €	TOTAL RECETTES	266 517 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 16 avril 2024 qui actualise le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération et qui incite à l'amélioration de l'offre de services et de loisirs ;

Vu la délibération du 27 juin 2023 qui acte les orientations stratégiques du nouveau schéma du tourisme et des loisirs et qui vise un développement harmonieux et durable sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'intérêt touristique des actions mentionnées dans la stratégie des Destinations ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le plan d'action projeté pour 2025 ;
- Approuve le budget prévisionnel qui se réfèrent au plan d'actions ;
- Approuve la participation financière à la destination « Cœur de Bretagne - Kalon Breizh » ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Frédéric LE MEUR